

Profession: Haut Commissaire à la tromperie sociale

21 mars 2019 Par Les Économistes Atterrés Blog : Le blog de Les Économistes Atterrés

Jean-Marie Harribey, membre du collectif d'animation des Economistes atterrés, dénonce les entourloupes de Jean-Paul Delevoye, Haut Commissaire à la réforme des retraites, prononcées ce jeudi 21 mars sur l'antenne de France Inter.

Le Haut Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, était invité ce matin 21 mars sur France Inter.

Il a lancé le printemps des entourloupes en fleurs.

Pendant la semaine précédente, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, avait laissé entendre que le gouvernement réfléchissait pour reculer à nouveau l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 62 ans.

Et elle avait argué que « je suis médecin, je vois que la durée de vie augmente d'année en année », affirmation fausse puisque l'espérance de vie plafonne depuis quelques années.

L'inquiétude montant sur les retraites, Delevoye se devait de brouiller les cartes.

Il a assez bien réussi.

En effet, il a juré ses grands dieux que l'âge où l'on pourrait faire valoir ses droits à la retraite resterait fixé à 62 ans.

Mais il a ajouté aussitôt deux pièces dans la machine à baisser les pensions ou à faire travailler plus longtemps.

Premièrement, il a confirmé que le futur système à points inciterait à travailler beaucoup plus tard que 62 ans.

Le faible nombre de points lorsqu'on aura eu une carrière à trous (temps partiel et maternité pour les femmes, chômage) et/ou à faibles salaires

pourrait être compensé par des points supplémentaires en travaillant jusqu'à extinction des forces.

Il s'ensuit que le principe de « la liberté pour chacun de choisir » le moment où il part en retraite, décliné à l'envi par le Haut Commissaire, est un déguisement de l'obligation pour beaucoup de travailleurs et surtout de travailleuses à travailler toujours plus longtemps pour avoir une pension décente, en susurrant que l'âge qui permet d'équilibrer le système de retraite est de 63 ans ou 63 ans et demi.

Deuxièmement – et là Le Haut Commissaire a atteint des hauteurs dignes de son titre–, pour éteindre le début d'incendie allumé par la ministre de la santé, il a benoîtement expliqué qu'il existait un second sujet, très différent de celui des retraites, comme l'avait expliqué la veille le Premier ministre Édouard Philippe, la dépendance, qui est « un sujet de santé » et non pas de retraite.

Mais à la question de savoir comment serait financée la prise en charge de la dépendance, sous-entendu souvent des personnes âgées, il a répondu : il y a trois moyens.

Premier moyen : augmenter la CSG ; mais comme le président de la République exclut toute augmentation des impôts, c'est peu probable.

Deuxième moyen : un jour travaillé de plus gratuitement, comme Jean-Pierre Raffarin, alors Premier ministre, l'avait fait pour le lundi de Pentecôte ; mais ce fut un coup d'épée dans l'eau et nous pouvons penser qu'il en serait de même en renouvelant l'opération.

Reste un troisième moyen : imposer le recul effectif de l'entrée en retraite... toujours sans modifier l'âge légal de 62 ans.

Donc, les deux sujets, soi-disant indépendants, de l'âge de la retraite et de la prise en charge de la dépendance, sont en réalité reliés. Mais ce qui n'est pas dit, c'est pourquoi ils sont reliés.

C'est parce que les pensions comme tous autres transferts sociaux proviennent de l'affectation d'une partie de la valeur ajoutée par l'activité des travailleurs.

Mais cette relation doit-elle se traduire par la confusion entre le minimum vieillesse et le minimum de pension ?

Sur ce sujet, Jean-Paul Delevoye ne clarifie rien et contribue au contraire à embrouiller un peu plus le débat.

Il affirme que notre système doit reposer sur trois piliers : un système de pensions fonction des salaires et donc des cotisations (c'est ce qu'on appelle la contributivité) ; des mécanismes de solidarité ; et un filet de sécurité constitué du minimum vieillesse et du minimum de pension.

Or, on ne sait rien des mécanismes de solidarité (vraisemblablement financés par l'impôt), ni du devenir de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (le minimum vieillesse) qui ne peut être assimilée à une prise en charge de la dépendance, a fortiori si elle était fondue avec le minimum de pension.

En réponse à des questions d'auditeurs, le Haut Commissaire aborde le problème de l'évolution des pensions.

Après que les réformes précédentes les aient désindexées de l'évolution des salaires (eux-mêmes pas toujours corrélés avec la productivité du travail) pour les indexer sur les prix, le gouvernement actuel a décidé en 2018 de ne plus les augmenter que de 0,3 % par an, bien en dessous de l'inflation située entre 1,5 et 2 %. Le gouvernement serait-il pris de remords ?

Le Haut Commissaire confirme qu'il envisage de réindexer l'évolution des pensions sur celle des salaires.

Mais, dans le même temps, le gouvernement encourage le blocage des salaires de plusieurs manières : il n'augmente pas le Smic mais augmente la prime d'activité sur laquelle il n'y a pas de cotisation sociale, il continue à alléger les cotisations sociales sur les salaires et il ne fait donc passer la progression du pouvoir d'achat que par cet allègement. Le résultat est que l'assèchement du financement de la protection sociale est inexorable et, surtout, que le patronat est doublement exonéré : de verser des salaires directs décents et de contribuer au salaire socialisé.

Ainsi, le Haut Commissaire aide le gouvernement à atteindre des sommets anti-sociaux sous un habillage trompeur. Allongement de la durée du travail, c'est-dire, quoi qu'en dise le Haut Commissaire, report du départ à la retraite, et baisse des pensions sont toujours au programme. Le printemps fait éclore aussi des fleurs du Medef de même couleur que celles du gouvernement : le Medef propose pour le « grand

débat national » de diminuer d'un point de PIB les cotisations sociales et d'un point de PIB supplémentaire les impôts de production[1].

[1] Information parue dans Le Monde du 21 mars 2019.